



La CFDT estime que près de 8 000 postes pourraient être menacés par la vente des actifs du géant des télécoms. YVES HERMAN - REUTERS

VENTE DE SFR

« Le téléphone pleure » pour la CFDT qui alerte sur une casse sociale généralisée

La CFDT, exclue des négociations sur le partage des actifs du géant des télécoms, alerte sur les risques de suppression de milliers d'emplois, non seulement chez SFR, mais aussi chez Bouygues, Orange et Free.

VALENTINE ROUX

C'est un coup de pression, avec une maîtrise revendiquée des horloges, qu'a organisé mercredi matin la Confédération française démocratique du travail (CFDT) à son siège du 19^e arrondissement de Paris. Christophe Visse, secrétaire fédéral en charge des télécommunications, a d'emblée justifié ce choix du calendrier. « Si la CFDT intervient aujourd'hui, ce n'est pas par hasard. La cession de SFR entre dans sa phase finale, avec des discussions menées en cou-

lisses entre les repreneurs potentiels, mais sans la CFDT ».

Le partage du gâteau SFR entre Bouygues Telecom, Free et Orange pourrait ainsi être finalisé d'ici fin mars, selon la CFDT, qui déplore l'absence de consultation des organisations syndicales dans cette dernière ligne droite, malgré les risques pesant sur l'emploi.

Selon le syndicat, la volonté de finaliser la vente avant la prochaine élection présidentielle engendre un déséquilibre que Christophe Visse, secrétaire télécoms de la CFDT, résume ainsi : « Le calendrier financier et politique prime sur le calendrier social, grand absent des négociations. ».

Le maintien de l'emploi

La CFDT le sait, l'enjeu majeur aujourd'hui porte sur la répartition des actifs de SFR, et le syndicat insiste pour siéger dès à présent à la table des négociations. « Une fois la vente conclue, c'est définitif, on ne peut plus revenir en arrière. Avant, il y a certes une pression syndicale, mais elle permet de protéger les emplois », précise Christophe Visse. Sur ce point, la CFDT estime que près de 8 000 postes pourraient être menacés par la



Patrick Drahi VIOLETA SANTOS MOURA - REUTERS

vente des actifs du géant des télécoms.

Dans le détail, selon la CFDT, près de 3 000 salariés de SFR seraient concernés par les doublons de postes et les chevauchements d'activités avec les autres opérateurs. S'y ajoutent environ 2 000 salariés des 550 boutiques SFR, qu'elles soient en propre ou franchisées, réparties sur le territoire métropolitain et dans les outre-mer. Enfin, les 3 000 salariés des filiales techniques, qui travaillent à 98 % pour SFR, seraient aussi menacés : « Si SFR disparaît, ces entreprises perdent la totalité de leur activité », selon la CFDT.

Olivier Lelong, délégué CFDT chez SFR, a ainsi ironisé amèrement : « Tout le monde s'inquiète du prix de l'abonnement mais personne ne parle de la casse sociale. Le téléphone pleure. ». Une formule cinglante pour dénoncer un débat centré sur les prix, alors que, selon le syndicat, l'attention doit aujourd'hui porter sur la préservation des emplois chez l'ensemble des opérateurs.

Une casse sociale qui menace tout le secteur

Les délégués CFDT des autres opérateurs télécoms étaient ainsi présents ce matin lors de la conférence de presse. Une ma-

nière pour le syndicat de rappeler que la vente de SFR pourrait entraîner la suppression de milliers d'emplois, non seulement chez le géant rouge, mais aussi chez Bouygues Telecom, Orange et Free, en raison des doublons de postes.

Concrètement, lors de la vente, les opérateurs devront décider, s'ils rapatrient les compétences issues de SFR, quels postes maintenir en interne et quels emplois supprimer.

Olivier Berducou, délégué CFDT chez Orange, a pris la parole pour prêter main-forte à ses camarades syndicaux. « Toutes les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences sur l'ensemble du secteur des télécoms et pas seulement pour SFR. » Insistant ensuite sur les marges de rentabilité supérieures à 30 % des différents opérateurs, « de quoi faire pâlir bien des entreprises », suggérant que ceux-ci disposent « des moyens d'investir et donc d'assumer les coûts sociaux d'une vente ».

Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, également présente à la conférence de presse, a abondé dans le même sens : « La performance économique ne peut se réaliser contre l'emploi. On a des entreprises qui se portent bien, on en appelle donc à leur

responsabilité. » Avant de déclarer : « On fait aussi appel à la responsabilité de l'État. ».

Une négociation tripartite

Pour protéger les emplois, la CFDT plaide pour une discussion tripartite entre l'État, les opérateurs télécoms et les représentants syndicaux afin d'encadrer le dialogue social.

« L'État ne peut pas considérer que la question de l'emploi relève du secteur privé. Au moment où l'opération se décide, il doit intervenir. Autoriser cette consolidation sans cadre reviendrait à valider un choc social en rejetant la responsabilité sur les opérateurs », précise la secrétaire générale.

Christophe Visse, le secrétaire fédéral CFDT en charge des télécoms, a aussi soutenu : « Après l'opération, la question de l'emploi sera gérée entreprise par entreprise. Nous ne voulons pas intervenir après coup, mais agir en amont, en tripartite, pour garantir l'emploi des salariés. C'est bien l'État qui peut imposer une telle négociation, puisque la loi ne l'oblige pas. ».

Avant de conclure : « La CFDT n'est pas opposée à l'évolution du secteur des télécoms, du moins pas à n'importe quelles conditions ni à n'importe quel prix. » **LT**